**N° 7772**

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2021-2022

|  |  |
| --- | --- |
|  |  |

**Projet de loi portant modification des articles**

**L. 651-2 et L. 651-4 du Code du travail**

**Résumé**

Le présent projet de loi vise à modifier les articles L. 651-2 et L. 651-4 du Code du travail qui ont trait à la composition et au fonctionnement du Comité permanent du travail et de l’emploi.

Les modifications proposées tendent à rendre plus flexible la composition du Comité permanent du travail et de l’emploi en ce qui concerne les membres représentant le Gouvernement en permettant à celui-ci de désigner sa délégation en fonction des sujets figurant à l’ordre du jour de chaque réunion du Comité permanent du travail et de l’emploi et à préciser que l’ordre du jour des réunions du Comité permanent du travail et de l’emploi est fixé par Ministre du Travail, de l’Emploi et de l’Économie sociale et solidaire en sa qualité de Président.